

Direction Générale des Services  
GB/TM/DB/MNA

## DÉCISION MUNICIPALE N°202483

### Convention de partenariat à intervenir avec l'Association « American Boxing Club Brignolais »

#### 22<sup>ème</sup> Choc des Gladiateurs – Le 20 juillet 2024

#### Le Maire de la Commune du Lavandou

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, et notamment «de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

**Considérant** qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec l'Association « American Boxing Club Brignolais » ayant pour objet l'organisation du 22<sup>ème</sup> Choc des Gladiateurs, le 20 juillet 2024 à 18h00 au Théâtre de Verdure du Grand Jardin,

#### DECIDE

**Article 1 :** Une convention de partenariat sera conclue avec l'Association « American Boxing Club Brignolais », sise 1934 Quartier Les Grès – 83170 TOURVES, représentée par Monsieur Marc NOTARI, ayant pour objet l'organisation du 22<sup>ème</sup> Choc des Gladiateurs qui se déroulera le 20 juillet 2024 à 18h00 au Théâtre de Verdure du Grand Jardin.

**Article 2 :** La Commune met à disposition de l'Association « American Boxing Club Brignolais » le Théâtre de Verdure du Grand jardin ainsi que des moyens humains et matériels.

**Article 3 :** La mise à disposition est consentie à titre gracieux. Elle prendra effet à partir du 19 juillet 2024 – 6h00 au 21 juillet 2024 – 12h00.

**Article 4 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

**Article 5 :** Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 29 mai 2024

Le Maire  
Gil Bernardi

